MENSUALISEZ LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE DES DECHETS EN 2024 ET MAITRISEZ VOTRE BUDGET !

(formulaire ci-dessous à retourner avant le 15 décembre 2023)

MANDAT PRELEVEMENT SEPA

2024

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR88ZZZ857361
N° EMETTEUR : 941 133

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom :	Nom : Cdc Pays Beaume Drobie
Adresse :	Adresse : 134 montée de la Chastelanne CS 90030
Code postal :	Code postal : 07260
Ville :	Ville : Joyeuse
Pays :	Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☒

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. En cas de réclamation sur un prélèvement, je peux en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et je dépose réclamation directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner avant le 15 décembre 2023 pour être mensualisé à compter du 10 février 2024. Les prélèvements seront effectués de février à novembre (hors janvier et décembre), le 10 de chaque mois. Consultez notre site internet pour plus de renseignements.

COMPLETEZ, JOIGNEZ UN RIB ET RETOURNEZ À : Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie 134 montée de la Chastelanne CS90030 - 07260 JOYEUSE

@PaysBeaumeDrobie

https://www.pays-beaumedrobie.com/

Les infos de monsieur Déchet 2023/ Pays Beaume Drobie - 134 Montée de la Chastelanne - 07260 JOYEUSE / Directeur de la publication : Christophe Deffreix - Dépôt légal : Octobre 2023 - Tirage : 6000 exemplaires / Diffusion : La Poste - Impression : Imprimerie Fombon - Crédits : Freepik.com, service Environnement.